



DÉCLARATION LIMINAIRE CAPL TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Contrôleur principal 26 MARS 2018

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis pour étudier les propositions d'avancement au grade de contrôleur principal.

Cette CAPL se tient d'une part, dans un contexte d'attaque sans précédent et généralisée du statut de la fonction publique avec l'annonce de suppression de 120 000 fonctionnaires, des plans de départs volontaires et le recours accru à des contractuels mettant fin au principe d'égalité.

La généralisation de la rémunération au mérite et des postes à profil est la porte ouverte à l'arbitraire.

Le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice, l'augmentation de la CSG, la mise en œuvre de CAP 22, constituent de graves atteintes à notre pouvoir d'achat et à notre statut garant de l'égalité des citoyens devant la loi.

Le dénigrement des fonctionnaires érigé en argument politique est irrespectueux et joue la partition d'un populisme dangereux.

Le mouvement social de la fonction publique du 22 mars dernier, largement suivi par les agents des douanes, notamment sur la D.I PACA Corse , est venu affirmer **notre opposition à ces mesures et notre volonté de changer de cap !**

D'après la note DG n°180066 du 9 janvier 2018 adressée aux organisations syndicales, les mesures de revalorisation (transfert prime-points et revalorisations indiciaires) liées à la mise en place de PPCR , accord fumeux que la CGT se félicite encore de ne pas avoir signé, ont été reportées d'une année.

L'année 2018 a ainsi été qualifiée par la Direction Générale de « **neutralisée** ».

Les objectifs assignés aux agents seront-ils eux aussi neutralisés ?

Force est de constater que les agents ont été reclassés à l'échelon inférieur, et que les mesures financières sont reportées d'au moins une année sans qu'un rattrapage ne soit envisagé.

Pour faire le lien avec le tableau d'avancement, **nous revendiquons** la suppression des contraintes budgétaires afin d'avoir une réelle égalité d'avancement c'est-à-dire **que tous les agents remplissant les conditions statutaires soient proposés à la CAPC et promus !**

Ceci compensera aussi la perte financière de cette année neutralisée, pour une poignée d'agents, tout en respectant l'égalité d'avancement.

Cette revendication prend toute son importance suite aux mesures gouvernementales rognant encore une fois le pouvoir d'achat des fonctionnaires .

Les élus du SNAD-CGT en CAPL catégorie B